

**VILLE DE DAMPMART (77)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres  
composant le Conseil : 23  
Présents : 12  
Votants : 20

SERVICE ÉMETTEUR : Secrétariat Général  
ANNÉE : 2024

\*\*\*\*\*

**OBJET : CONTRAT POUR LA RÉUSSITE DE LA  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE 2025 - AJOUT  
D'ACTION POUR L'ANNÉE 2025**

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-six juin à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DELPECH Laurent, Maire de Dampmart.

Date de la convocation : 20 juin 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS :	Laurent DELPECH, Maire	Jean-Pierre PRIEUR
	Aude ZAFOUR, Adjointe	Guy ACHARD DE LA VENTE
	Françoise DARRAS, Adjointe	Guy DARRAS
	Michel PIRIS, Adjoint	Fabien MARTINEAU
	Catherine ALIBERT BRIGNONE, Adjointe	Marie PLEGNON
	Myriam CHMELEFF, Conseillère déléguée	Kévin FAVRET
ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :	Jacques POTTIER pouvoir Laurent DELPECH	
	Pierre CHOFFARDET pouvoir Catherine ALIBERT BRIGNONE	
	Yvonne PASQUIER pouvoir Jean-Pierre PRIEUR	
	Laurence HALLAIS pouvoir Kévin FAVRET	
	Francis BRIAND pouvoir Marie PLEGNON	
	Viviane PFLIEGER pouvoir Fabien MARTINEAU	
	Lydie ZMUDA pouvoir Michel PIRIS	
	Nadège PARFAIT pouvoir Aude ZAFOUR	
ABSENTS EXCUSÉS :	Cyril MERZY	
	David GENTIEU	
	Oliviane DUPONT	

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et l'appel nominal ayant été fait, il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15, à l'élection d'un secrétaire de séance dans le sein du Conseil.

Pour la présente session, Monsieur Michel PIRIS ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

## CONTRAT POUR LA RÉUSSITE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE 2025 – AJOUT D'ACTION POUR L'ANNÉE 2025

Le CRTE, Contrat pour la Réussite de la transition Écologique, est la nouvelle forme de contractualisation de l'État avec les collectivités et les acteurs locaux. Il répond à une triple ambition : transition écologique, développement économique et cohésion territoriale, en souhaitant simplifier et unifier les dispositifs de contractualisation existants avec une logique de guichet unique au travers de l'EPCI.

**VU** Le code général des collectivités territoriales,

**VU** La circulaire n°6231/SG, en date du 20 novembre 2020, du Premier Ministre fixant le cadre de l'élaboration des Contrats territoriaux de Relance et de Transition écologique (CRTE) ;

**VU** la délibération du Conseil Communautaire de Marne et Gondoire N°2021-015 du 15 mars 2021 ;

**VU** la délibération n°2021/03/06 du conseil municipal de DAMPMART en date du 18 mars 2021 relative au CRTE ;

**CONSIDÉRANT** que le CRTE de Marne et Gondoire a été signé le 2 décembre 2021 avec l'État ;

**CONSIDÉRANT** que la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire constitue le guichet unique pour l'élaboration du CRTE du territoire ;

**CONSIDÉRANT** que l'inscription d'actions dans le CRTE permet de solliciter, si les critères d'éligibilité sont réunis, des subventions auprès de différents partenaires ;

**CONSIDÉRANT** que le CRTE de Marne et Gondoire est divisé en quatre axes distincts, et qu'il répartit ainsi que les projets du territoire selon plusieurs thématiques :

- Axe 1 : Un territoire support d'aménagement économe en foncier,
- Axe 2 : Un territoire engagé dans la valorisation et l'exploitation durable des ressources locales,
- Axe 3 : Un territoire attractif au service de la population,
- Axe 4 : Un territoire vecteur de cohésion sociale et du mieux vivre ensemble.

**CONSIDÉRANT** qu'il revient à chaque commune de définir les actions qu'elle souhaite inscrire au CRTE ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est possible d'ajouter des nouvelles actions pour 2025 par voie d'avenant ;

**CONSIDÉRANT** que la commune de DAMPMART souhaite ajouter au CRTE, 2 actions nouvelles pour l'année 2025,

**APRÈS** en avoir délibéré, le Conseil Municipal et à l'unanimité,

**VALIDE** les nouvelles actions suivantes à ajouter pour l'année 2025 dans le CRTE de Marne et Gondoire :

- RENOUELEMENT DU PARC DE LUMINAIRES ANCIENS (Axe 2 : Un territoire engagé dans la valorisation et l'exploitation durable des ressources locales),
- ISOLATION TOITURE GYMNASÉ (Axe 2 : Un territoire engagé dans la valorisation et l'exploitation durable des ressources locales).

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions auprès des différents partenaires potentiels pour les actions inscrites dans le CRTE.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**DIT** que les crédits seront prévus au budget.

FAIT ET DÉLIBÈRE LES JOURS MOIS ET AN SUSCITS ET ONT LES MEMBRES PRÉSENTS SIGNE  
APRÈS LECTURE

Certifié exécutoire compte tenu de  
de la transmission en Sous-préfecture,  
le 27 juin 2025 de la publication  
le 27 juin 2025 en vertu des Lois  
des 2 mars et 22 juillet 1982.

Le Maire  
  
Mairie de Dampmart  
71400 Seine-et-Marne

Pour extrait conforme  
Le Maire  
Laurent DELPECH

  
Mairie de Dampmart  
71400 Seine-et-Marne

<b>Thématique</b>	<b>Libellé</b>	<b>Démarrage</b>	<b>Cout</b>
Energie et Air	Rehabilitation energetique cafe de la mairie	2022	30 000,00 €
Energie et Air	Rehabilitation energetique ecole maternelle	2022	220 000,00 €
Mobilité et Numérique	Deploiement video surveillance	2021	200 000,00 €
Patrimoine Culture et Tourisme	Creation pole festif	2021	1 732 610,00 €
Urbanisme Aménagement et Développement économique	Aménagement voirie accessibilité	2022	30 000,00 €
Energie et Air	Rénovation thermique - Toiture terrasse - Gymnase Roby	2025	24 600 €
Energie et Air	Renouvellement du parc de luminaires anciens	2025	21 000 €